

**CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL EN TOURNÉE
ARRONDISSEMENT DE
NOTRE-DAME-DE-GRÂCE–CÔTE-DES-NEIGES**

**ÉCRIVAIN EN RÉSIDENCE *
BIBLIOTHÈQUE DE CÔTE-DES-NEIGES
BIBLIOTHÈQUE INTERCULTURELLE DE CÔTE-DES-NEIGES
BIBLIOTHÈQUE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE**

**CRITÈRES ET NORMES
DATE D'INSCRIPTION
PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE**

2010-2011

* Le mot écrivain, tel qu'il est employé dans ce projet, désigne tout autant un homme qu'une femme

Le Conseil des arts de Montréal (CAM) par l'intermédiaire de son programme de tournées s'associe à l'Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ), et à l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour offrir une résidence d'écrivain pour adultes qui se tiendra alternativement à la bibliothèque de Côte-des-Neiges, la Bibliothèque Interculturelle de Côte-des-Neiges de même qu'à la bibliothèque Notre-Dame-de-Grâce, et ce, à l'automne et à l'hiver 2010-2011.

1- OBJECTIFS DE LA RÉSIDENCE

La résidence d'écrivain offerte aux bibliothèques de cet arrondissement est une résidence de création qui s'accompagne d'un projet de médiation culturelle¹. Elle a été développée en fonction des objectifs suivants :

- a) Permettre à un écrivain, qui habite le même quartier que celui des bibliothèques participantes, de prendre contact avec «le» et/ou «son» public tout en :
 - réalisant un projet artistique de concert avec les gens de la communauté où il habite ;
 - poursuivant son propre travail de création grâce à la rémunération qu'il recevra pour cette résidence.
- b) Familiariser le public en général avec le travail de l'écrivain, le travail de création littéraire donc, de même que toutes les dimensions plus prosaïques qui peuvent s'y rattacher : bourses, recherches, contrats d'édition, etc.
- c) Mettre un écrivain au service de la population.

2- DESCRIPTION DU PROJET

La résidence s'étale sur six (6) mois, soit de septembre 2010 à la mi-février 2011. Cette période est apparue comme étant minimale aux instigateurs de ce projet pour que l'écrivain imprègne les lieux et s'imprègne des lieux, pour qu'il devienne en quelque sorte le «fantôme» de ces trois bibliothèques. L'écrivain qui occupera cette résidence se rend disponible pour vingt-cinq (25) heures par semaine dont dix (10) doivent être faites alternativement dans chacune des trois bibliothèques de l'arrondissement, dans un espace qu'on aura aménagé pour lui. Les bibliothèques étant ouvertes durant les week-ends, l'horaire de l'écrivain peut être extrêmement flexible et il devra assurer une présence, sinon permanente, tout au moins périodique durant lesdits week-ends.

¹ «Une véritable démocratisation culturelle ne passe donc plus seulement par l'enrichissement de l'offre culturelle, mais aussi par une action constante, ciblée et concertée sur la demande. Cette action porte un nom : la médiation culturelle. Passeur, accompagnateur, messenger, cet intermédiaire humain qu'est le médiateur culturel va vers les publics potentiels pour promouvoir, expliquer, voire faire adapter en retour les services culturels. Il permet aux personnes et aux groupes auxquels il s'adresse de mieux se reconnaître dans leurs institutions culturelles et de se les approprier, qu'il s'agisse de clientèles exclues ou simplement de citoyens déjà abondamment sollicités dans leur vie quotidienne. Il fait en sorte que chacun se sente partie prenante de l'expression culturelle et de la mémoire collective. » Montréal, métropole culturelle, Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015. P. 20.

L'écrivain qui s'engage dans ce projet ne dispose donc pas de tout son temps pour écrire. Par ailleurs, il peut consacrer quinze (15) heures semaine pour travailler en privé sur ses propres projets. Les trois bibliothèques mettront donc également un espace privé à la disponibilité de l'écrivain pour ce nombre d'heures, de manière à ce que ce dernier puisse aller y travailler, s'il le désire, l'écrivain pouvant aussi remplir ces heures en les travaillant chez lui.

Si les activités de l'écrivain peuvent varier selon ses compétences et ses intérêts, il ne peut cependant pas se désister du projet de médiation culturelle qu'il doit élaborer avec et dans sa communauté. C'est d'ailleurs principalement en fonction de la pertinence des projets qu'ils soumettront que les candidats seront évalués. Il s'agit donc d'une résidence d'artiste où l'écrivain peut s'inspirer de sa communauté mais doit aussi lui redonner. De même, l'écrivain pourrait aussi travailler à des projets avec des artistes d'autres disciplines selon ses affinités et les budgets qui pourraient être mis à sa disposition.

Par ailleurs, l'écrivain pourra, toujours selon ses compétences, intérêts et habilités, faire des lectures ou des conférences englobant toutes les dimensions de son travail artistique, et ce, en s'adressant à différents publics. Pour ce faire, il pourra compter sur l'appui et l'expertise du personnel des bibliothèques et profiter des possibilités offertes par les programmes d'animation déjà en place. Il pourrait aussi faire du «coaching», ou parrainage littéraire, s'il en a envie, tout comme il pourrait remplir des activités d'écrivain donneur en mettant sa plume directement au service de ses concitoyens.

3- AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE

La bourse que recevra l'écrivain est de 15 000 \$, le CAM fournissant 10 000 \$, par l'intermédiaire de son programme de tournées, et l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce fournissant les 5 000 \$ autres.

4- CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Tout écrivain pour adultes qui veut soumettre sa candidature à cette résidence doit répondre aux exigences suivantes :

- être un écrivain professionnel, soit avoir publié au moins deux livres littéraires chez des éditeurs reconnus et agréés;
- être domicilié dans l'arrondissement des bibliothèques.

5- ÉVALUATION DES DEMANDES

Le CAM, en concertation avec un représentant de l'UNEQ, de même que des représentants des bibliothèques de Côte-des-Neiges, et ce, tant du côté des responsables que des usagers de la bibliothèque, procédera à une évaluation des demandes soumises selon les principaux critères d'analyse suivants :

- la qualité artistique et didactique du projet de médiation culturelle présenté ainsi que son originalité;
- l'apport à la communauté de l'arrondissement;
- la capacité de l'écrivain de mener à terme son projet.

6- MARCHE À SUIVRE POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE

Tout écrivain qui désire soumettre sa candidature pour la résidence écrivain des bibliothèques de Côte-des-Neiges doit faire parvenir le résumé de son projet accompagné d'un curriculum vitae. Il peut également inclure à sa demande d'autres documents qu'il jugerait pertinents : dossier de presse, principales réalisations en rapport avec le projet de médiation culturelle présenté, lettres d'appui, etc.

7- DATE D'INSCRIPTION

La date limite d'inscription à la résidence des bibliothèques de Côte-des-Neiges est le 30 janvier 2010.

Les candidats recevront une réponse en mars 2010.

8- OBLIGATIONS DE L'ÉCRIVAIN

L'écrivain qui aura occupé la résidence devra rédiger un rapport succinct de son expérience. De même, les responsables de ce projet lui demanderont également de collaborer à leur processus d'évaluation de l'expérience.

9- RENSEIGNEMENTS

Pour adresser un dossier de candidature ou pour obtenir des renseignements additionnels, veuillez communiquer avec :

Réjane Bougé
Conseillère culturelle Cinéma et littérature

Conseil des arts de Montréal
Édifice Gaston-Miron
1210, rue Sherbrooke Est
Montréal, Québec
H2L 1L9

514-280-2599
rbouge.p@ville.montreal.qc.ca